

Bureau
Réunion du 20 mai 2020 en visioconférence

Président : Marcel GLAVIEUX

Présents : Pascal TRANQUILLE, Didier BARDET, Jean Marie WARME, Philippe FOURE, Pierre LAVALARD.

Excusés : Régis PATTE et Roland GRAIN

Compte rendu réunion présidents de District du 14/05/20 à 18h00 :

Le Président GLAVIEUX transmet le principal point abordé lors de cette réunion :

- Concernant les appels des clubs, il doit être relayé que les instances ont fait une stricte application de la décision du COMEX du 16/04/20.
 - o L'appel suivra ensuite en Ligue si les clubs le souhaitent
 - o Un modèle doit être transmis aux instances
 - o L'argumentation du CNOSF est également intéressante dans les analyses et modèles de réponse
 - o Pour le moment le DSF enregistre 7 à 8 appels/demande d'informations

District :

- Chômage partiel dans les districts jusqu'au 31 mai 2020
 - o Concernant le DSF, Pierre LAVALARD, Trésorier du DSF, a informé les salariés des modalités de paiement
- Coupes départementales : Maintien ou non ?
 - o Pour le moment, il est impossible de se positionner tant que nous n'aurons pas connaissance de la date de reprise des championnats
- Finances solidaires (opération Ligue par rapport aux frais de démission) :
 - o Les ballons à destination des clubs seront réceptionnés courant juin
- Pierre LAVALARD demande des informations sur le Fond de Solidarité de la FFF :
 - o Actuellement toujours en préparation
 - o Problème avec les lignes budgétaires à insérer (car participation de la FFF, de la LFHF, et du DSF)
 - o Les dossiers seront à compléter en juin, avec un versement prévu en septembre 2020
 - o Le DSF, sous l'impulsion de son Président GLAVIEUX, souhaite qu'en cas de solde positif du District, que l'abondement du DSF soit plus important.
- Question de nombreux clubs concernant la baisse du coût des licences :
 - o Il n'y aura pas de baisse du coût des licences pour la saison 2020/2021
 - o C'est la saison 2019/2020 qui a été impactée, c'est à ce titre également qu'a été créé le Fond de solidarité de la FFF
 - o Le Président souhaite rappeler tout de même que la compétence des licences, ainsi que le coût, sont du ressort de la Ligue des Hauts de France. Il précise à cet effet que la licence en Foot animation coûte de 5 à 9 euros, et que cela augmente graduellement pour atteindre 24€ en seniors, vétérans.
- Groupement d'Appui Départemental (GAD) :
 - o Consensus initié par le CNOSF avec l'Education Nationale et le Ministère
 - o Il s'agit de l'intervention des éducateurs des clubs dans les écoles
 - o C'est aux clubs de se manifester auprès des écoles
 - o Le président attend les modalités d'exécution afin de diffuser plus amplement ce processus
- Association Nationale du Sport (ANS) :
 - o Le dossier concernant le DSF a été renouvelé (6 projets)
- Courrier de Jean Christophe FAVEREAUX (Président de la CAS) envoyé à tous les arbitres pour la saison 2020/2021 :
 - o Il s'agira d'une saison pleine d'incertitudes

- La CAS souhaite se réunir en comité restreint (au DSF) afin de préparer la nouvelle saison et le fonctionnement à aborder face aux différentes évolutions des compétitions
- Le président informe du protocole important dans ce cas de figure au niveau des gestes barrière, du fait que le DSF sera fermé et non désinfecté.
- Didier BARDET relaie la date éventuelle du 29/05/20 pour cette réunion. Le Président valide cette date qui permettra d'avoir plus d'informations concrètes à ce sujet mais également le matériel pour organiser des réunions (gel, plexi, gants...). La réunion est validée par le Bureau à la condition du respect des mesures sanitaires et des gestes barrière.
- Pascal TRANQUILLE expose sa volonté de réaliser les réunions d'appel courant juin sur 1 journée :
 - Possibilité de visio qui sera proposé aux clubs
 - Besoin de la présence de 3 membres minimum de la Commission
 - Un maximum de 8 personnes dans la salle devrait répondre à la nécessité de distanciation sociale imposée
- Question concernant les dossiers ANS pour les clubs :
 - Il est nécessaire de déposer un bilan d'activité (PV AG), des comptes validés ainsi qu'un prévisionnel. Malgré la possibilité de transmettre ces documents dans un délai de 3 mois, cela signifie que les AG de clubs doivent se dérouler en juillet ou août au plus tard car l'étude des dossiers doit s'effectuer en septembre avec clôture des dossiers au 31/05/20.
 - Il est conseillé aux clubs pour accéder aux différents projets d'insérer les documents de l'année passée (qui seront à modifier ultérieurement).
 - Le Président se renseignera quant au délai ne permettant pas d'effectuer les AG en septembre.
- Engagements coupes départementales :
 - Le Président informe et rappelle qu'il a été décidé précédemment que les clubs encore qualifiés à la date de l'arrêt des compétitions seront remboursés de leurs frais d'engagement.

Prochaine réunion : Bureau le 28/05/20 à 14h00

Le Président : Marcel GLAVIEUX

Le Secrétaire Général : Didier BARDET